

# LES VALLEES DE L'ARVAN ET DES VILLARDS FACE À LA PREDATION

Depuis les premières attaques recensées en Auvergne-Rhône-Alpes en 1998, la pression de la prédation par les loups ne cesse de s'accroître malgré les mesures de protection. Confrontées à ce phénomène, les exploitations agro-pastorales évoluent. Pour saisir ces transformations, des études ont été menées dans plusieurs fermes et territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes à partir d'enquêtes et d'analyses des données disponibles (Géoloup, Inosys, EDE, DDT etc.). Ce document présente les résultats de cette étude sur le territoire des vallées de l'Arvan et des Villards qui subit des attaques depuis 1998.

## PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Arvan et des Villards a été créé en 1961. Sur deux vallées (les Villards et l'Arvan), il regroupe 10 communes.

### 10 communes, 2 vallées :

•Les Villards : Saint Colomban des Villards et Saint Alban des Villards

•L'Arvan : Albiez le Jeune, Albiez Montrond, St Jean d'Arves, St Sorlin d'Arves, Fontcouverte-La Toussuire, Villarembert-Le Corbier, St Pancrace, Jarrier .

La vallée des Villards est une vallée d'élevage abritant principalement des ovins (locaux et transhumants). Les villages des Villards situés à une altitude avoisinant les 1000 m sont soumis à une forte dynamique forestière et à un risque de déprise.

La vallée de l'Arvan est marquée par une agriculture mêlant à la fois la production laitière (AOP Beaufort) et la production allaitante (ovins principalement et bovins).

Le territoire est constitué à 60% de surfaces pastorales (120 unités pastorales et 30 zones pastorales) Les deux vallées sont reliées par le

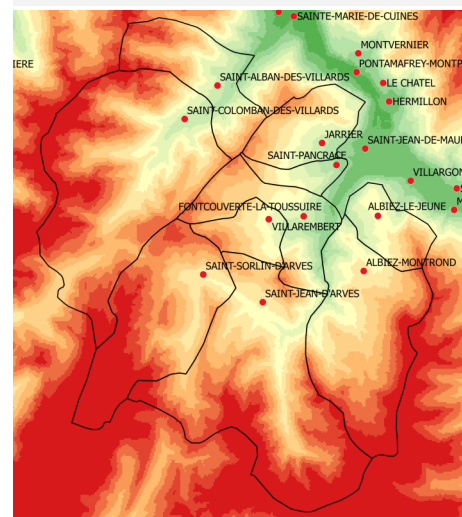
domaine skiable des Sybelles (regroupements des stations de Saint Colomban des Villards, la Toussuire, Le Corbier, St Jean et Saint Sorlin d'Arves, Les Bottières). Au-delà de la période d'activité hivernale, il existe une vraie volonté de mise en tourisme de ces territoires pendant la période estivale.

Le territoire Arvan-Villards a été le premier territoire touché par la prédation en Savoie avec les premières attaques sur un troupeau ovin. De fait, sur ce territoire, les éleveurs ont rapidement mis en place des mesures de protection parmi lesquelles les chiens de protection des troupeaux. **Environ 60 chiens participent sur les 10 communes à la protection des troupeaux.**

Avec une activité de loisir estivale très présente, c'est dans le cadre de sa mission de développement du tourisme que le SIVAV s'est rapidement posé la question de la cohabitation entre les différents usages.

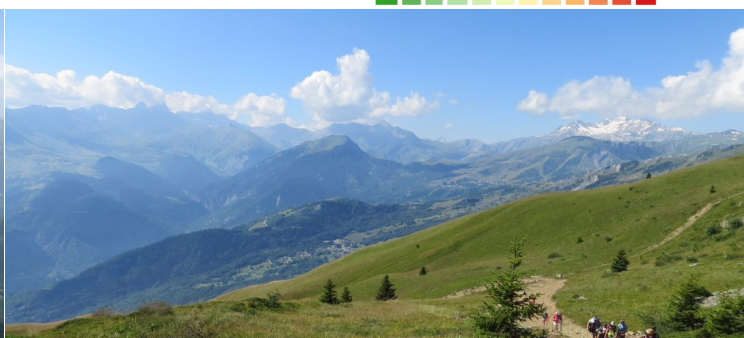
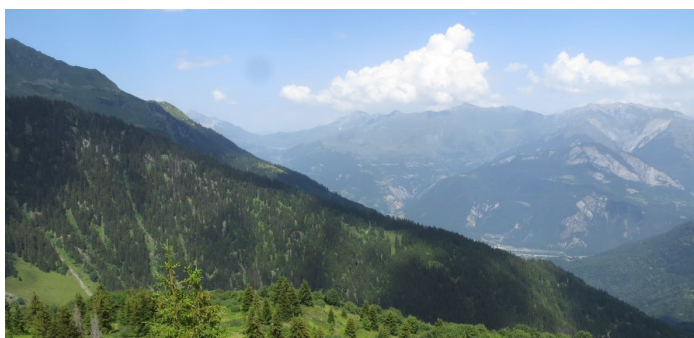
### Les vallées de l'Arvan et des Villards - carte d'identité -

10 communes  
335 km<sup>2</sup>  
2 948 habitants  
60 % de surfaces pastorales  
59 exploitations agricoles (source RPG 2016)



0 1 km  
 Bourg central  
 Limite communale

200m  Altitude 2600m

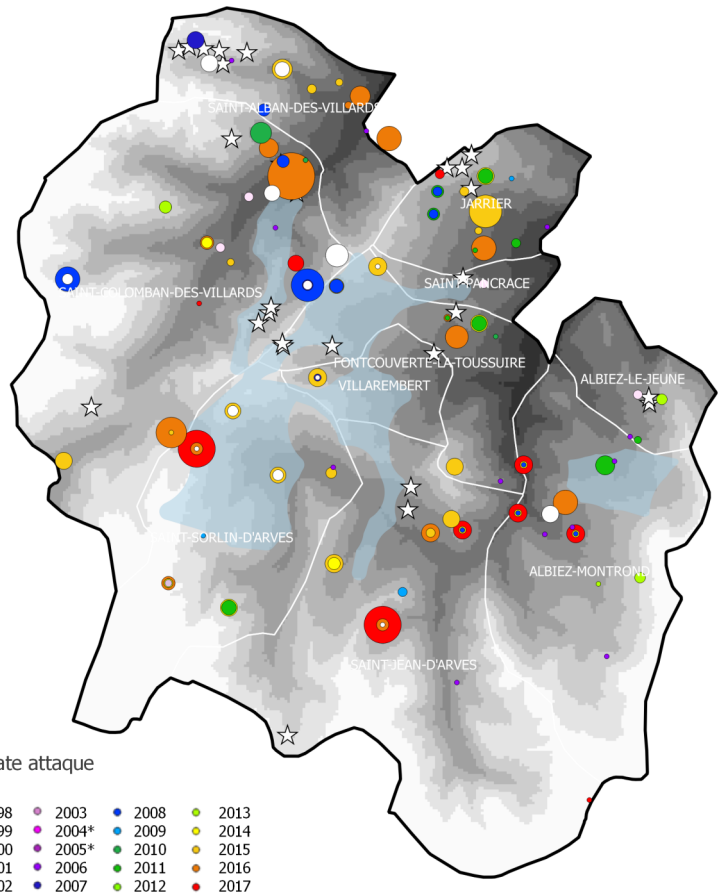


# FAITS DE PRÉDATION

## Présence du prédateur

Les loups s'installent rapidement en meute sur le secteur. Une Zone de Présence Permanente « Belledonne » est identifiée en 1998. En quelques années, les deux versants de Belledonne sont occupés par des loups. En 2013, cette présence sur les deux versants de la chaîne est confirmée (identification de deux ZPP « Belledonne-Nord » et « Belledonne-Sud »). La meute de « Belledonne-Sud » se déplace ensuite vers le Nord-Est (haute vallée du Ferrand et vallée de l'Arvan).

En 2018, 3 ZPP meutes sont distinguées dans le secteur : Belledonne-Nord, Haut Breda et Arvan. La présence du loup est donc régulière sur les 2 vallées.



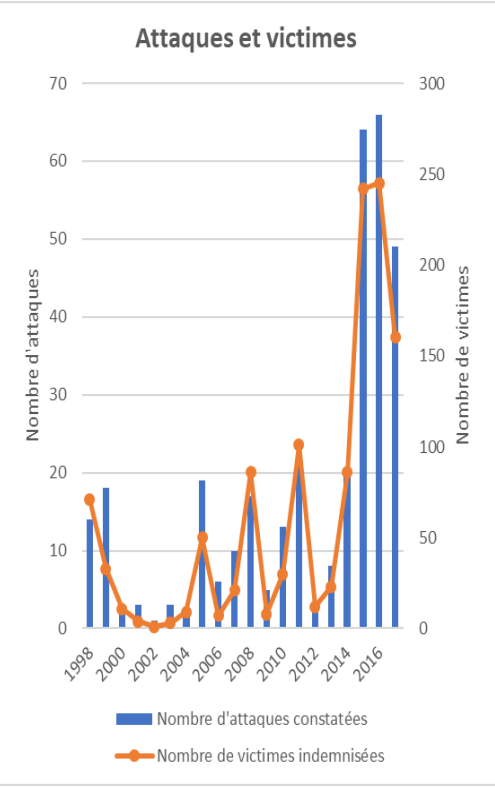
- Date attaque
- 1998
  - 1999
  - 2000
  - 2001
  - 2002
  - 2003
  - 2004\*
  - 2005\*
  - 2006
  - 2007
  - 2008
  - 2009
  - 2010
  - 2011
  - 2012
  - 2013
  - 2014
  - 2015
  - 2016
  - 2017

☆ 2018 (demandes de constats / Maploup)

\* localisation des attaques non précisées pour ces années

- Nombre de victimes par attaque
- 1
  - 5
  - 10
  - 25
  - 54

- Enveloppes Domaines Skiables (Irstea)
- 200 m
- > 2600 m

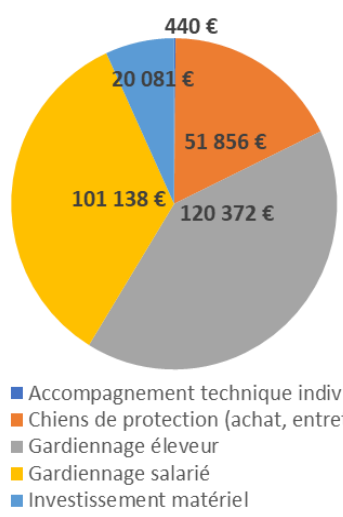


La majeure partie des attaques est concentrée sur la période estivale, mais elles sont aussi fréquentes au printemps (avril/mai) et à l'automne.

### Mesures de protection

En 2018, l'ensemble des communes du territoire d'étude sont classées en cercle 1. Au total sur la période 1998-2017, 1 442 253 € ont été dépensés dans le cadre des mesures de protection.

### Mesures de protections mobilisées en 2018



La première attaque constatée par l'Etat se déroule en juillet 1998, même si les éleveurs pensent la présence du loup antérieure. Par la suite les attaques se multiplient et surviennent toutes les années à l'exception de 2002. Elles augmentent fortement à partir de 2015. Au total 345 attaques sont recensées dans Géoloup pour le territoire d'étude entre 1998 et 2017 pour un total de 1203 victimes.

Les attaques ont de plus en plus lieu le jour. En 2017, 30% des attaques ont eu lieu en journée.

### Territoire de test de Map Loup

En 2017, la Fédération des Alpages de l'Isère, l'association Union pour la Sauvegarde des Activités Pastorales et Rurales et la Société d'Economie Alpestre de la Savoie ont lancé le projet Map Loup. Chaque demande de constat est intégrée régulièrement sur une carte interactive. L'objectif est de permettre aux acteurs des territoires d'avoir accès à l'information de manière claire et centralisée. La carte est accessible en ligne sur les sites internet des services pastoraux.

Ce dispositif a tout d'abord été testé sur un territoire limité comprenant le massif de Belledonne (38 et 73), les vallées du Haut Ferrand (38), du Glandon (73) et de l'Arvan-partie (73).

Puis en 2018, il a été étendu à l'ensemble des départements de la Savoie, de l'Isère ainsi qu'en Drôme.

NB : les données prédation utilisées pour cette études proviennent de Géoloup, la BD qui centralise les constats d'attaques et de la DDT Savoie. Ces données sont partielles car elles n'intègrent pas les bêtes décédées non déclarées, disparues et décédées après blessure.

# L'INFLUENCE DE LA PRÉDATION SUR LA GESTION DU TERRITOIRE : DU NIVEAU INTERCOMMUNAL AU NIVEAU COMMUNAL

La fréquentation touristique estivale (randonnées, trail, VTT,...) dans des zones pastorales de son territoire a conduit le SIVAV à engager des actions opérationnelles sur la question de la cohabitation des usages. A une échelle communale, le maire de St Alban des Villards, Jacqueline DUPENLOUP, subit sur son territoire la prédation et ses conséquences. Elle tente dans le quotidien de son mandat de trouver des solutions pour apaiser les tensions.

## ECHELLE INTERCOMMUNALE / L'EXEMPLE DU SIVAV

Les retours négatifs d'estivants rapidement démunis dans un contexte montagnard face aux chiens de protection et les articles de presse avec une vision négative de la présence de ces chiens ont conduit les élus du SIVAV à s'interroger sur les actions à mettre en œuvre.

**Une première action : « la sensibilisation des randonneurs au pastoralisme et à la présence des chiens de protection dans les alpages ».**

Le territoire de Maurienne a mis en place dès cette action de sensibilisation financée à la fois par des aides de l'Etat, du Parc National de la Vanoise mais des collectivités locales. Le principe est de former et de mobiliser des accompagnateurs en moyenne montagne sur cette thématique. Sur des sites cibles (zones de forte fréquentation), il s'agit d'établir un calendrier d'intervention afin d'aller à la rencontre des promeneurs pour leur rappeler à la fois le rôle du pastoralisme et des chiens de protection ainsi que les recommandations comportementales à adopter en cas de rencontre.

Dès le démarrage de l'action, le SIVAV s'est rapidement saisi de ce dispositif. L'action a reçu un très bon accueil de la part des estivants, quant à l'action et à son principe. Les rencontres avec les patous sur les 3 communes du territoire concernées se sont mieux déroulées. Les retours ont été très positifs.

Mais après quelques années, l'action a perdu de son souffle. Les élus du territoire ont fait le constat qu'un nombre trop faible de personnes était touché par le dispositif (par rapport au nombre total d'estivants). De manière concomitante le faible soutien et la faible implication des éleveurs ont conduit à une crispation des élus qui n'ont alors pas souhaité poursuivre l'engagement financier initial concernant ce dispositif au-delà de 2017 (3000 €).

### 2018 : une orientation nouvelle

Les élus du SIVAV ont cependant souhaité continuer à (s)'investir sur la question de la cohabitation des

usages. D'autant que le syndicat intercommunal, sur cette thématique difficile, permet une prise de distance avec les situations locales. Un espace de dialogue sous la forme d'une réunion annuelle est alors testé ; les éleveurs répondent présents.

Il permettra de mettre à plat les points de crispation et de tension mais surtout d'engager une nouvelle dynamique d'actions sur le territoire. Elle sera mise en œuvre par l'équipe technique du SIVAV en collaboration avec les éleveurs localement au cours de l'été 2018.

La communication autour des activités pastorales et du chien de protection constitue le cœur du dispositif. L'objectif est de changer les regards et de développer une approche positive de la thématique :

**Action (1) :** Mise en place au départ des 20 principaux circuits de randonnées de panneaux d'informations (financement SIVAV) complétés par le nom des chiens de protection. Le principe est de permettre aux promeneurs en cas de face à face avec le chien d'établir via son nom un contact pour apaiser les situations. Testé uniquement depuis 2018, le retour d'expérience est aujourd'hui assez faible.

**Action (2) :** Mise en œuvre d'une campagne de presse positive autour de la question des chiens de protection et du pastoralisme sur son territoire auprès de la presse locale (Dauphiné libéré et la Maurienne).

**Action (3) :** Information / formation des agents d'accueil des Office du tourisme (OT) : le SIVAV accompagné du technicien animateur du dispositif de maraudage a mis en place auprès des agents des OT du territoire de courtes sessions de formations (2h) avec un vrai retour positif des participants en demande.

En complément, l'OT de la Toussuire a mis en place, tous les jeudis, une information pour les estivants. Cette action est mise en œuvre par une hôtesse d'accueil, fille d'éleveur en présence d'un chien de protection. L'occasion est ainsi donnée aux estivants dans un contexte rassurant et apaisé d'approcher et de toucher un

chien de protection et de parler pastoralisme. Cette action a largement été suivie avec 20 à 40 personnes présentes chaque semaine.

### L'épineuse question des sentiers de randonnées :

La question des sentiers de randonnée reste une des questions de tension forte entre les élus et le monde agricole où le consensus n'a pas pu être généralisé :

- En conseil syndical, la question a été posée de ne plus engager de dépenses sur les sentiers traversant des espaces pastoraux avec présence de chiens de protection sans modification des pratiques pastorales (mise en place de parcs de part et d'autres des chemins avec des zones tampons entre le parc et le sentier, ...). Les élus ont in fine décidé de continuer l'entretien des sentiers sans conditions.

- La commune de Saint Sorlin d'Arves en collaboration avec le SIVAV souhaite mettre en place un espace trail avec différents circuits. Certains circuits passant sur des zones de présence de chiens de protection - après avoir envisagé leur abandon - feront l'objet de signalétique et sensibilisation spécifique sur les supports de



Crédits photos : SIVAV

communications (cartes et topos trail) mais aussi sur le terrain (panneaux à l'entrée des parcs concernés). Cette disposition fait en effet écho aux pratiques en demande croissante de renseignements sur la présence des chiens de protection.

# L'INFLUENCE DE LA PRÉDATION SUR GESTION DU TERRITOIRE : DU NIVEAU INTERCOMMUNAL AU NIVEAU COMMUNAL

## ECHELLE COMMUNALE / L'EXEMPLE de ST ALBAN DES VILLARDS

L'agriculture et l'activité pastorale constituent les derniers remparts pour le maintien de l'ouverture des paysages autour des villages, condition indispensable à l'attractivité du territoire (tourisme et habitants à l'année). L'appui des élus à cette thématique est une question de développement territorial.

### Les conséquences de la prédation pour le territoire communal.

En altitude, des quartiers d'alpages communaux, où les troupeaux pouvaient se trouver en pâturage libre, sont abandonnés par défaut d'équipements (cabanes, accès,...) permettant un gardiennage et une protection renforcée des troupeaux. Certains sentiers de randonnées pédestres situés sur ces quartiers abandonnés étaient d'un commun accord entretenus par les alpagistes. C'en est terminé.

A proximité des villages, les nombreux secteurs trop denses en feuillus sont difficilement gardables et protégés. La prédation qui s'ajoute au morcellement du foncier important est vécue comme une « double peine » conduisant à l'abandon de certaines clairières. Là où il faudrait éclaircir pour faciliter la garde, il n'y a pas la maîtrise foncière. Autour des villages, on observe le recul des zones ouvertes et des espaces de respiration de proximité pour les habitants.

### Un maire en première ligne

(1) Sollicité en tant que propriétaire d'alpage, il n'a pas forcément les réponses budgétaires à apporter aux éleveurs pour mettre en œuvre un niveau d'équipement suffisant pour permettre et faciliter la protection des troupeaux (construction de cabanes, chemin d'accès,...). Sa position au

près des éleveurs est alors fragilisée.

(2) En 2014, des pertes importantes sur les troupeaux locaux, conduisent localement à une mobilisation consensuelle initiée et portée par les deux maires des communes des Villards. Avec les services de l'Etat, la louveterie, les chasseurs et les éleveurs, ils se donnent pour objectif de mettre en place une défense des troupeaux dans un cadre légal : organisation de veilles autour des troupeaux, demandes de tirs de défense renforcée, ...avec quand même un fort sentiment d'impuissance.

5 ans après, la mobilisation est déficiente. « On a un sentiment d'épuisement et de lassitude avec une routine (du contexte de prédation) qui s'est installée ». Localement, certains chasseurs ne souhaitent plus s'investir, de peur d'endosser des responsabilités qui ne leur apparaissent pas être les leurs. En 2018, les troupeaux n'ont pas subi de terribles carnages. Mais il y a toujours des attaques et la pression demeure. Comme une épée de Damoclès, menace énorme mais moins lisible pour qui n'est pas dans le cercle proche des éleveurs et bergers.

(3) Les chiens de protection : le maire est le réceptacle des peurs et des tensions locales avec peu de solutions.

Par peur du chien, les gens ne veulent plus se promener. Et pour ceux qui se promènent encore, la mise en place de filets pour parquer les brebis est synonyme de présence de chiens ; le maire s'est retrouvé interpellé sur la libre circulation des habitants notamment des gens du pays. Les gens se retournent vers le maire pour les plaintes.

En mairie, des promeneurs téléphonent pour savoir où sont les troupeaux (et donc les chiens) : la prise de responsabilités de la part du maire en cas d'incident devient alors bien réelle.

(4) Le bien vivre ensemble et le développement du territoire sont remis en cause.

La prédation avec les éleveurs en détresse d'un côté et les habitants apeurés par les chiens de protection de l'autre contribue largement à un climat de tension important. Ce climat est exacerbé lorsque les pratiques touristiques estivales, elles-mêmes ressources pour le territoire sont impactées.

L'écoute et le dialogue sont aujourd'hui les seuls outils à disposition du Maire. Cela demande une importante énergie et un investissement de tous les jours pour contribuer à faire retomber la pression. A un an de la fin de son premier mandat, Jacqueline DUPENLOUP confie qu'elle « ne voit pas comment tout cela peut évoluer sereinement ». Alors que la vallée se prête à l'élevage et à la randonnée, elle doit faire face au morcellement du foncier et à la prédation ; elle confie sa crainte demain de ne voir le projet touristique de leur commune réduit au plan d'eau aménagé de la commune d'à côté.

Enfin, ces problématiques viennent se surajouter à toutes les autres problématiques des territoires ruraux de montagne.

« Le cumul du morcellement du foncier et de la prédation, fait que l'on ne s'en sort pas ».

J. DUPENLOUP, Maire de St Alban des Villards.

## CONCLUSION

Ces exemples montrent que sur un territoire comme celui du SIVAV, la prédation n'est plus seulement un problème d'éleveurs. Elle est devenue une problématique de territoire rappelant ainsi, le rôle joué par l'élevage et l'imbrication des enjeux. Le pacte d'une cohabitation apaisée (entre tourisme et pastoralisme) existant auparavant est aujourd'hui largement menacé. Les espaces de dialogue même si ils sont un lieu d'expression des tensions permettent de co-construire des solutions opérationnelles (pas toujours parfaites). Ils permettent aux usages de perdurer et de se développer tout en évitant le cloisonnement. Ils demandent un effort important d'écoute, de compréhension et d'animation.